



Criteres de licenciement economique

Par **supercroky**, le **26/12/2010 à 18:47**

Bonjour,rnrnvoila mon entreprise va proceder a des licenciements economiques le fait est que nous avons reçu par mail le rapport de CE indiquant les criteres qui seront retenus mais cela a été fait il y a maintenant plus de 2 mois ... resultat je ne devais pas être concerné mais une collègue s'est précipitée pour tomber enceinte et je suis maintenant concerné.rnrnma question est la suivante était-ils en droit de faire parvenir les critères à tous le monde alors que la procédure à ce jour n'est toujours pas enclenchée ? rnrnmerci beaucoup

Par **P.M.**, le **26/12/2010 à 19:19**

Bonjour,rnJe ne reviens pas sur votre formulation "resultat je ne devais pas être concerné mais une collègue s'est précipitée pour tomber enceinte et je suis maintenant concerné"...rnL'impossibilité de maintenir le contrat de travail fait partie des deux seules situations, avec la faute grave, permettant à l'employeur de licencier une femme enceinte suivant l'[art. L1225-4 du Code Du Travail](#)rnPar ailleurs, les compte-rendus des réunions du CE doivent être publiés...

Par **supercroky**, le **26/12/2010 à 20:11**

merci de votre réponse rnrnje vous ai paru peut-être désagréable mais je ne vois pas pourquoi en tant qu'homme célibataire sans enfants je devrais être au chômage et risquer de perdre ma maison pour laisser place à qqn qui est entrée dans la société en forçant un CDI et qui pourra faire enfants sur enfants ... nous ne sommes vraiment pas à armes égales et je

trouve ca revoltant rnrnceci dit j en ai fini avec mon coup de gueule et encore desole d avoir froisse les ames sensibles

Par **P.M.**, le **26/12/2010** à **20:27**

Puisque vous-même tenez à revenir sur la formulation, je dirais que l'on peut présenter les choses d'une manière différente et par ailleurs n'ayant que votre jugement pour estimer de la situation, je me garderais bien d'aller plus loin tout en ne le faisant pas particulièrement comme une âme sensible mais avec un peu de délicatesse...rnrnComme cela ne semble pas vous convenir, je ne répondrai plus sur ce sujet d'autant plus qu'un tel forum n'est pas là, à mon sens, pour accueillir les coups de gueule mais pour argumenter juridiquement...